



SESSION
29/06/2020

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE LE TEUIL

Envoyé en préfecture le 12/07/2020

Reçu en préfecture le 12/07/2020

Affiché le

ID : 007-210703195-20200629-DELIB552020-DE

ARRONDISSEMENT DE PONTIVAS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Vote des taux
d'imposition des
2 taxes locales
pour 2020

L'An Deux Mille Vingt, le vingt neuf juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 29
Absents : /

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Durif, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Souche, Tolfo, Vallon.

Pour : 25
Abstentions : 4
Contre : /

Secrétaire : M. Bornes.

Le Maire expose que compte tenu de la conjoncture actuelle et conformément aux orientations budgétaires, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux des 2 taxes.

Il demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de fixer les taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour 2020 de la manière suivante :

- Taxe Foncière (Bâti) : 25,97 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 68,38 %.

Pour extrait conforme

Le Maire

Olivier PEVERELLI